

Article « le prisme », par Trouillard Emmanuel, étudiant en géographie à l'ENS et à Paris-1 (M2 Carthago).

Approches géographiques contemporaines de l'espace urbain.

Difficile de trouver un concept plus universellement partagé et usité que celui de « ville ». Un concept géographique? Peut-être, mais la géographie, en tant que discipline, a longtemps entretenu un rapport ambivalent au fait urbain : ainsi, la géographie « classique » du début du XXe siècle, dans une optique de « scientificité », a longtemps privilégié une approche régionale, construite principalement sur des fondements physiques et ruralistes. Cela a, de fait, eu pour conséquence de marginaliser les études de géographie urbaine de longues années durant. En fait, la ville restait plutôt le terrain d'étude réservé des historiens et des sociologues. Or, un coup d'œil rapide sur le partage inter-disciplinaire actuel du champ de recherche urbain montre clairement que la géographie y joue aujourd'hui un rôle non-négligeable. Comment l'expliquer? Tout d'abord, il y a la force de l'évidence qui est venue, principalement après la seconde guerre mondiale, profondément bouleverser la discipline : elle a pour noms « exode rural », « urbanisation », « industrialisation » et « planification ». En outre, il faut noter l'influence déterminante de la géographie américaine, qui, à partir des années 1950, et surtout dans les années 1960, révolutionne la discipline par sa critique du concept de « milieu », au profit de celui d'« espace ».

Nous essaierons ici de répondre à une question en apparence provocatrice : la spécificité de l'approche géographique ne consisterait-elle pas en l'abandon du concept trop rigide de « ville » pour celui, plus adapté, d'« espace urbain »? En effet, le fait urbain n'existe pas en soi (première partie), mais dépend étroitement du contexte historique considéré, et donc aussi des définitions et des méthodes adoptées pour l'appréhender. En cela, l'évolution rapide, en France, des définitions utilisées en la matière par l'INSEE s'avère très révélatrice (deuxième partie). Pour finir, nous développerons une typologie (forcément incomplète) des multiples approches actuelles de l'espace urbain en géographie (troisième partie).

1. Des définitions essentialistes de la « ville ».

Une définition récente...

Voici la définition cursive donnée dans un des dictionnaires les plus à la mode de nos jours parmi les géographes pour l'entrée « ville » [Lévy et Lussault, 2003] : « Géotype de substance sociétale fondé sur la co-présence ». Que comprendre là? Au cours des développements destinés à expliciter une définition en soi difficile à saisir, on nous explique que la ville reposerait sur l'utopie d'une distance tendant vers zéro entre tous les objets qui la constituent (ubiquité). C'est ce modèle, fondé sur la figure géométrique du point, qui serait à l'origine des « économies d'agglomération », nécessaires à la vitalité économique de tout centre urbain. La « co-présence » fondamentale de la ville se traduit par de fortes densités de population, de même que de toutes les réalités matérielles qui participent de l'« urbanité » (logements, réseaux de transport...). Mais cette densité se caractériserait également par une forte altérité, suffisante en tout cas pour « faire société ».

...qui possède des points communs avec une définition plus ancienne.

Il est frappant de constater la proximité, en termes d'argumentation, de ce type d'analyses, avec celles que développait déjà Aristote, dans son ouvrage La Politique. Ainsi, le philosophe grec déclare, en discutant les théories socratiques relatives à la cité idéale, et ce dans une optique réaliste par rapport à son prédécesseur, que : « il est manifeste que si elle (la cité) s'avance trop sur la voie de l'unité, une cité n'en sera plus une, car la cité a dans sa nature d'être une sorte de multiplicité [...] une cité, en effet, n'est pas composée de gens semblables [...] Au contraire, (elle) doit être une unité composée d'éléments différant spécifiquement [...], il y a cité à partir du moment où il se trouve que

la communauté de ses membres est autarcique. » (II,2) Aristote justifie sa prise de position en faveur de la diversité nécessaire des membres d'une même cité, par l'intuition qu'il a développée d'une véritable « division sociale du travail », avant la lettre, au sein de cette dernière : on retrouve l'altérité nécessaire mise en avant par la définition moderne. En outre, Aristote ajoute, au sujet de la taille idéale d'une cité en termes de population : « il est nécessaire que les citoyens se connaissent mutuellement, connaissent leurs qualités, parce que là où il se trouve que ce n'est pas le cas, nécessairement, ce qui touche aux magistratures et aux procès va mal » (VII,4). On peut voir dans cette « connaissance mutuelle » de tous les citoyens, rendue possible par une extension spatiale limitée de la cité, un proche parent de la théorie de la « co-présence » exposée précédemment. Cette comparaison entre deux définitions du fait urbain si éloignées dans le temps est doublement intéressante : tout d'abord parce qu'à partir de prémices voisines, les deux analyses n'aboutissent pas aux mêmes conclusions ; difficile, en effet, d'en appeler aujourd'hui, comme Aristote, à une autarcie totale des villes, ainsi qu'à une limitation de leur taille (même si, par exemple, en France, pendant la période de la Reconstruction, les débats sur la taille optimale des villes furent encore légions, encouragés en cela par le diagnostic d'une macrocéphalie parisienne jugée insupportable). Le sujet demeure encore aujourd'hui éminemment politique, voire idéologique. D'autre part, ce précédent constat devrait nous alerter : au fond, si Aristote et ces géographes contemporains abordent bien, selon une approche normative similaire, la question de la nature-même de la ville ou de la cité, il est cependant clair qu'ils ne se réfèrent absolument pas, d'un point de vue qui serait proprement géographique, au même « espace urbain ».

2. Les évolutions de l'espace urbain et de ses définitions.

Une illusion spatiale majeure.

Les réseaux urbains sont marqués par leur très forte inertie historique : il est rare qu'un espace urbain apparaisse ex-nihilo. Cela joue donc en faveur des espaces déjà précédemment urbanisés. Il faut cependant se garder d'être victime de l'illusion qui consisterait à penser que, parce qu'un espace urbain a existé à un emplacement donné sur une très longue période de temps, sans discontinuité historique majeure, alors il sera nécessairement resté, d'une certaine manière, identique à lui-même. Quel point commun, mis à part le site et le nom, entre la cité-état d'Athènes décrite par Aristote et la métropole athénienne d'aujourd'hui? Une démarche essentialiste consisterait à prétendre qu'il existe a priori une identité trans-historique propre à la « ville » d'Athènes (ainsi, peut-être, qu'à l'objet « ville » en général, selon le degré d'essentialisme adopté). Au contraire, nous pensons que ces deux ensembles relèvent a priori de logiques et donc aussi de méthodes d'appréhension distinctes : il s'agit, sauf preuve du contraire, de deux « espaces urbains » différents. L'« espace urbain », relativement au concept de « ville », est, d'une part, un objet d'étude proprement géographique ; il s'accompagne nécessairement, d'autre part, de critères, de seuils et de méthodes de délimitation : l'espace urbain est fondamentalement produit par la mesure qui le détermine, et est donc relatif à celle-ci.

Des critères pour délimiter l'espace urbain.

Les archéologues ont, en un certain sens, une place à part entière dans le champ des études urbaines. Ils peuvent ainsi s'interroger sur le caractère urbain, ou non, d'un groupement de population, en relation avec les (parfois très faibles) indices recueillis par leurs soins : à partir de quel moment peut-on affirmer qu'un seuil qualitatif a été franchi et que ce groupement relève de l'« urbanité »? De même, le géographe peut s'interroger, de son côté, sur le caractère urbain d'un espace. Nous allons décrire les difficultés rencontrées par l'INSEE dans ses tentatives successives de définition de l'espace urbain en France. S'il y a eu des tentatives successives, ce n'est pas du fait d'échecs répétés, mais bien à cause des évolutions-mêmes qu'a connues cet espace sur de très courts laps de temps. Traditionnellement, depuis le 19^e siècle, le seuil adopté en France pour distinguer un ensemble

comme urbain était de 2000 habitants agglomérés au chef-lieu d'une commune. Or, un tel seuil est tout à fait relatif : le chiffre choisi n'aura pas la même signification selon les pays, mais aussi surtout selon les époques! De plus, une telle définition s'appuie sur des limites administratives (les communes) qui ne sont pas forcément pertinentes. Finalement, dans l'après-guerre, l'anachronisme d'une telle définition se faisant fortement ressentir, il fut décidé de construire un nouvel indicateur plus complexe, qui prenne en compte les évolutions en cours de l'espace urbain. En 1954, l'Insee introduit le critère de la continuité des constructions en définissant comme « agglomération de population » un ensemble d'habitations dont aucune ne soit à plus de 200m de l'habitation la plus proche. A partir de cette innovation, l'Insee définit la notion d' « unité urbaine », correspondant à des agglomérations de population de plus de 2000 habitants. Or, cette définition s'avère bientôt à son tour insuffisante avec le développement de la péri-urbanisation qui vient brouiller la distinction ville/campagne. En 1962 sont donc définies les « zones de peuplement industriel ou urbain » (ZPIU), afin de répondre à ces nouvelles problématiques : cette nomenclature reprend les unités urbaines définies précédemment, mais les complexifie fortement en leur associant des variables socio-démographiques (le niveau des navettes domicile-travail, le nombre et la taille des établissements industriels...). Cependant, les ZPIU se révèlent, au fur et à mesure de leur usage, beaucoup trop extensives : au recensement de 1990, elles représentent ainsi pas moins de 96% de la population française! Pour le recensement de 1999, le dernier en date, une nouvelle nomenclature, construite autour du concept d' « aire urbaine », est finalement adoptée qui se veut plus pertinente, fondée cette fois-ci sur des caractéristiques du marché de l'emploi (cette décision résulte du développement du secteur tertiaire, qui s'est traduit par une concentration encore plus forte de l'emploi au sein des unités urbaines). Une aire urbaine est constituée d'un « pôle urbain » et d'une « couronne péri-urbaine ». Le pôle urbain est une unité urbaine générant au moins 5000 emplois, tandis que la couronne péri-urbaine est composée d'unités urbaines ou de communes rurales pour lesquelles au moins 40% de la population active ayant un emploi travaille dans le reste de l'aire urbaine [Stragiotti et Fabriès-Verfaillie, 2000].

Cette évolution des nomenclatures employées par l'Insee reflète une évolution des logiques et des caractéristiques propres à l'espace urbain français. En outre, il existe, au-delà des problèmes liés à la délimitation de cet espace, une multitude de manières géographiques de l'envisager.

3. Différentes portes d'entrée contemporaines sur l'espace urbain en géographie.

La recherche urbaine en géographie se décompose, grosso modo, en deux grandes catégories d'études : les recherches inter- et intra-urbaines. Bien entendu, ce rapide portrait est schématique et il n'est donc pas rare que certains travaux participent de plusieurs tendances distinguées ici.

Approches inter-urbaines.

On peut tout d'abord ranger dans cette catégorie les études à visées comparatives (et souvent théoriques) : par exemple, celles portant sur la gentrification (tendance , au sein de grandes agglomérations, à l'embourgeoisement de quartiers centraux anciennement populaires) visent à montrer, à partir d'un processus considéré comme potentiellement global, comment celui-ci s'effectue au sein de différentes configurations urbaines : Londres, New York, Vancouver, Paris... [Hamnett, 1996-1997] Dans cette optique synthétique, on peut également citer tous les travaux portant sur des concepts généraux liés à l'espace urbain : la métropolisation [Derycke, 1999], la péri-urbanisation, la ville durable... Par contre, on peut considérer que les études de cas qui viennent alimenter ces démarches comparatives relèvent souvent de plein droit d'une approche intra-urbaine. Dans un autre registre, les études de réseaux (ou systèmes) urbains, initiées par Christaller dans les années 1930 avec son célèbre modèle de répartition des villes, reprises ensuite par Ullman et la New Geography dans les années 1950, aspirent à appréhender la logique de leur organisation [Cattan, Pumain et al., 1994]. Cette approche recourt volontiers à la modélisation, que ce soit à l'aide du modèle gravitaire, destiné à estimer les flux, par exemple de population, entre des entités

spatiales, qui peuvent être des villes (les échanges iront alors en augmentant avec la taille de ces dernières, et en décroissant avec la distance qui les sépare), ou bien par le biais de lois générales : on peut citer la loi de diffusion hiérarchique des innovations, la loi rang-taille, qui permet d'estimer le degré de primatie d'un réseau de villes (domination sans partage de quelques villes sur les autres ou alors répartition plus homogène de la population), ou encore la loi d'inertie, à laquelle nous avons déjà fait référence, qui explique l'espacement moyen entre les villes d'un réseau par l'époque de mise en place du système, correspondant à des moyens de transport plus ou moins perfectionnés.

Approches intra-urbaines.

Les approches intra-urbaines se divisent schématiquement en deux grandes sous-branches : l'une, centrée sur les individus, s'intéresse notamment à leurs parcours au sein de l'espace urbain, se penche sur leurs stratégies résidentielles [Bonvalet et Fribourg, 1990], ainsi que sur leur environnement immédiat (profils de quartiers, études architecturales, études phénoménologiques, espace vécu, paysages urbains, voire géopoétique...) ; l'espace urbain est alors considéré comme un support pour l'action de sujets plus ou moins rationnels : une telle logique débouche, à un niveau plus agrégé, sur l'étude des grandes divisions fonctionnelles de l'espace urbain (navettes domicile-travail, réseaux de transport, cartes mentales...). Au contraire, l'autre branche va plutôt se focaliser sur les grandes divisions sociales de l'espace urbain, et sur les rapports de pouvoir dont il constitue la matière première : elle regroupe notamment toutes les études consacrées à la ségrégation socio-spatiale [Brun et Rhein, 1994]. L'impact des politiques publiques sur la mixité socio-spatiale est aussi souvent envisagé, sans pour autant que cette dernière soit considérée comme une fin en soi.

Pour conclure, on peut noter que la richesse de l'approche géographique des espaces urbains est souvent sous-estimée, car méconnue. Or, il s'agit d'une des branches les plus dynamiques de la discipline. Nous avons voulu insister ici sur le poids des problèmes pratiques : la ville étant un espace à aménager et à gérer, le besoin toujours plus pressant d'informations et de données invalide d'emblée toute solution de facilité, encourage à prendre en compte la complexité de ce sujet d'étude, et appelle à la nuance et à des approches hétérogènes et donc complémentaires.

Bibliographie employée (nécessairement très limitée étant donné l'ampleur du sujet) :

- Bonvalet C. et Fribourg A.-M. (dir.), Stratégies résidentielles, éd. INED, 1990.
- Brun J. et Rhein C. (dir.), La ségrégation dans la ville, éd. L'Harmattan, 1994.
- Cattan N., Pumain D., Rozenblat C., St-Julien Th., Le système des villes européennes, éd. Economica, 1994.
- Derycke P.-H., « Comprendre les dynamiques métropolitaines », in Lacour C., Puissant S. (dir.), La métropolisation. Croissance, diversité, fractures, éd. Anthropos, coll. Ville, 1999.
- Hamnett C., « Les aveugles et l'éléphant : l'explication de la gentrification », *Strates*, 1996-97, n°9, p. 55-130.
- Lévy J. et Lussault M. (dir.), Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, éd. Belin, 2007.
- Stragiotti P. et Fabriès-Verfaillie M., La France des villes, éd. Bréal, 2000.